

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, tenue le mardi 7 mai 2019 au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil et à laquelle étaient présents :

*M. Guillaume Vermette
Mme Myriam Goulet
Mme Diane Bilodeau*

*Mme Denise Lapierre
Mme Sylvie Lemelin*

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Manon Goulet, mairesse.

Est aussi présent, monsieur Richard Tremblay, directeur général & secrétaire-trésorier.

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2019**
- 4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Comptes et adoption;*
 - 4.2 Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité de Saint-Gervais pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2019;*
 - 4.3 Redistribution des redevances sur les carrières et sablières - année 2018.*
- 5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX) :**
 - 5.1 Les communiqués;*
 - 5.2 Question(s) de l'assemblée;*
 - 5.3 Avis de motion, règlement 342-19 relatif aux modalités d'affichage des avis publics;*
 - 5.4 Projet de règlement 342-19 relatif aux modalités d'affichage des avis publics;*
 - 5.5 Avis de motion, règlement 343-19 relatif aux soupapes de sûreté (clapets de non-retour);*
 - 5.6 Projet de règlement 343-19 relatif aux soupapes de sûreté (clapets de non-retour);*
 - 5.7 Contrat Alcréa (bulletin municipal);*
 - 5.8 Parc Promenade des Sœurs/Fabrique – Assurance;*
 - 5.9 Contrat jardinières Ferme horticole Lajoie;*
 - 5.10 Adoption de la politique portant sur la procédure lors de la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;*
 - 5.11 Croix-Rouge – remise d'un don pour venir en aide aux sinistrés de la région Chaudière-Appalaches.*

6. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

- 6.1 *Contrat MMF Inc. pour la construction d'un dispositif d'arrosage pour jardinières;*
- 6.2 *Contrat Groupe GÉOS - Évaluation environnementale phase 1;*
- 6.3 *Contrat Netplus nettoyage garage municipal;*
- 6.4 *Mandat de réalisation des plans et devis de la rue du Repos.*

7. **DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1 *NCube Architecture – Mandat de préparation et de présentation du projet de réfection du Centre Socio-Culturel.*

8. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

9. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT**

- 9.1 *Demande de dérogation mineure, 2^e modification no 2018-014, 151, Principale;*
- 9.2 *Demande de PIIA 2019-002, 15, 1^{er} Rang Est;*
- 9.3 *Demande de PIIA 2019-003, 177, Principale;*
- 9.4 *Demande de PIIA 2019-004, 189, Principale;*
- 9.5 *Demande de PIIA 2019-005, 46, 1^{er} Rang Est;*
- 9.6 *Demande de PIIA 2019-006, 30, 1^{er} Rang Ouest;*
- 9.7 *Demande de PIIA 2019-007, 169, Principale;*
- 9.8 *Demande d'appui à la CPTAQ – Ferme JR Dion inc.;*
- 9.9 *Demande de dérogation mineure, 39, rue Leclerc.*

10. **DOSSIER(S) - VARIA, AUTRES**

11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION

Les membres du conseil se lèvent et ont un moment de réflexion.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

190501

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE;

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE;

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que lu, modifié et présenté.

Adopté unanimement.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2019

190502

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 2 avril 2019 tel que présenté et déposé à la table du conseil.

Adopté unanimement.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION:

4.1 COMPTES ET ADOPTION

190503

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois d'avril 2019 tel que présenté dans le document fourni aux membres du conseil et autorise le directeur général à en faire le paiement :

<i>Administration générale :</i>	<i>35 284.36</i>	<i>\$</i>
<i>Sécurité publique:</i>	<i>8 645.53</i>	<i>\$</i>
<i>Transport routier:</i>	<i>39 337.81</i>	<i>\$</i>
<i>Hygiène du milieu:</i>	<i>11 686.55</i>	<i>\$</i>
<i>Santé & Bien-être</i>	<i>0</i>	<i>\$</i>
<i>Aménagement et urbanisme</i>	<i>627.82</i>	<i>\$</i>
<i>Loisirs et culture:</i>	<i>13 623.56</i>	<i>\$</i>
<i>Frais de financement :</i>	<i>10 815.80</i>	<i>\$</i>
<i>Activités financières :</i>	<i>0</i>	<i>\$</i>
<i>TOTAL :</i>	<i>120 021.43</i>	<i>\$</i>

Adopté unanimement.

4.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS PORTANT SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL 2019

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité de Saint-Gervais pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2019;

190504

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte le dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité de Saint-Gervais pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2019.

Adopté unanimement.

4.3 REDISTRIBUTION DES REDEVANCES SUR LES CARRIÈRES ET SABLÈRES - 2018

Le directeur général informe les élus sur la redistribution des redevances sur les carrières et sablières pour l'année 2018 pour notre municipalité soit au montant de 107 814,63 \$.

5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX):

5.1 LES COMMUNIQUÉS :

5.1.1 Objet : Campagne provinciale d'arrachage d'herbe à poux 2019

Le conseil prend connaissance du document et n'y donne pas suite.

5.1.2 Objet : Invitation à participer à la Virée des créateurs

Le conseil prend connaissance de la demande et aucun membre ne peut se rendre disponible pour cette activité donc le conseil n'y donne pas suite.

5.1.3 Objet : Demande du comité de balle mineure de St-Gervais

Il s'agit d'une demande du comité de balle mineure de St-Gervais pour donner un nom au terrain de balle.

Le conseil municipal appui la demande, mais conditionnellement à certaines exigences.

190505

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE le conseil appui la demande du Comité de balle mineure afin de procéder à une nomination du terrain de balle, et ce aux conditions suivantes :

QUE le principal intéressé soit informé de cette initiative et soit en accord avec celle-ci;

QUE « Les Loisirs de St-Gervais Inc. » par le biais d'une résolution appuient cette demande;

QUE ce projet n'implique pas de financement de la part de la municipalité actuellement.

QUE le financement de ce projet, quand le coût sera connu, soit évalué par le conseil qui devra se prononcer sur la contribution de la municipalité.

QUE puisque la propriété, à l'endroit du terrain de balle, appartient à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, que le Comité de balle mineure réalise lui-même toutes les initiatives de ce projet.

Adopté unanimement.

5.1.4 Objet : Souper festif des loisirs de Saint-Charles

Il s'agit d'une invitation à participer au souper festif des loisirs de Saint-Charles soit au coût de 40\$ par personne et qui se tiendra le 25 mai prochain à l'aréna.

190506

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'achat d'un billet au coût de 40\$ pour la participation à l'activité du souper festif des loisirs de Saint-Charles.

Adopté unanimement.

5.1.5 Objet : Demande de commandite pour l'album du CFER de Bellechasse

190507

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU de remettre une commandite au montant de 50\$ au CFER de Bellechasse pour l'album des finissants

Adopté unanimement.

5.1.6 Objet : Invitation à l'inauguration de la chambre multi-sensorielle - Accueil Sérénité

Les membres du conseil sont invités à assister à l'inauguration de la chambre multi-sensorielle de l'organisme Accueil Sérénité pour les gens atteints du Cancer. L'activité se tiendra le 15 mai 2019 de 16h00 à 19h00 au 101, Principale à Ste-Claire.

5.2 QUESTION(S) DE L'ASSEMBLÉE

Des citoyens demandent à la municipalité d'intervenir au niveau de l'entretien des fossés de la route Saint-Pierre. La municipalité va évaluer la problématique de l'écoulement de l'eau relativement à ce chemin pendant l'été et fera vérifier l'état des fossés afin de mieux planifier les entretiens futurs.

5.3 AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT 342-19 RELATIF AUX MODALITÉS D'AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS

Je soussigné, Sylvie Lemelin, conseillère, donne avis par la présente qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement 342-19 relatif aux modalités d'affichage des avis publics.

_____, conseillère

5.4 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 342-19 RELATIF AUX MODALITÉS D’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS

Le projet de règlement 342-19 relatif aux modalités d’affichage des avis publics est déposé et présenté à la table du conseil afin que celui-ci puisse en prendre connaissance.

Suite à cela, le conseil est informé que ledit règlement 342-19 sera adopté à la séance régulière du conseil du 4 juin 2019.

190508

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement 342-19 relatif aux modalités d’affichage des avis publics, et ce tel que déposé à la table du conseil par le directeur général.

Adopté unanimement.

5.5 AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT 343-19 RELATIF AUX SOUPAPES DE SÛRETÉ (CLAPETS DE NON-RETOUR)

Je soussigné, Guillaume Vermette, conseiller, donne avis par la présente qu’à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement 343-19 relatif aux soupapes de sûreté (clapets de non-retour).

_____, conseiller

5.6 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 343-19 RELATIF AUX SOUPAPES DE SÛRETÉ (CLAPETS DE NON-RETOUR)

Le projet de règlement 343-19 relatif aux soupapes de sûreté (clapets de non-retour) est déposé et présenté à la table du conseil afin que celui-ci puisse en prendre connaissance.

Suite à cela, le conseil est informé que ledit règlement 343-19 sera adopté à la séance régulière du conseil du 4 juin 2019.

190509

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement 343-19 relatif aux soupapes de sûreté (clapets de non-retour), et ce tel que déposé à la table du conseil par le directeur général.

Adopté unanimement.

5.7 CONTRAT ALCRÉA (BULLETIN MUNICIPAL)

CONSIDÉRANT que le mandat de la conception du bulletin municipal se termine bientôt et que celui-ci ne sera pas renouvelé avec l'entreprise Gestion Dynamique;

190510 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE le nouveau mandat de conception du bulletin municipal soit confié à ALCRÉA en fonction des modalités de l'offre de service déposé.

QUE la durée du mandat soit effective de septembre 2019 au 31 décembre 2020.

Adopté unanimement.

5.8 PARC PROMENADE-DES-SŒURS /FABRIQUE – ASSURANCE

190511 *IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN*

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU de faire enlever l'avenant ajoutant la Fabrique de Saint-Gervais en tant qu'assuré additionnel en lien avec l'utilisation du terrain pour l'aménagement du Parc de la Promenade-des-Sœurs soit en considération que ce parc est désormais propriété unique de la municipalité.

Adopté unanimement.

5.9 CONTRAT JARDINIÈRES FERME HORTICOLE LAJOIE

190512 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU d'autoriser la proposition obtenue de la « Ferme Horticole Lajoie » au montant de 1564,95 \$ plus les taxes pour la préparation des jardinières 2019, et ce en fonction de l'offre reçue.

Adopté unanimement.

5.10 ADOPTION DE LA POLITIQUE PORTANT SUR LA PROCÉDURE LORS DE LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1er décembre 2017;

CONSIDÉRANT que suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (C-27.1), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Gervais souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

190513 *IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN*

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU d'adopter la présente politique portant sur la procédure lors de la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution de contrat, et ce telle que rédigée et déposée par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adopté unanimement.

5.11 CROIX-ROUGE – REMISE D'UN DON POUR VENIR EN AIDE AUX SINISTRÉS DE LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES

190514 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU de recommander au Comité des sinistrés de Saint-Gervais de faire un don de 1000\$ à la Croix-Rouge afin de venir en aide aux sinistrés des inondations de la région Chaudière-Appalaches.

Adopté unanimement.

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS:

6.1 CONTRAT MMF INC. POUR LA CONSTRUCTION D'UN DISPOSITIF D'ARROSAGE POUR JARDINIÈRES;

190515 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise l'acquisition d'un bassin d'arrosage des jardinières poteaux avec bras suite à la proposition obtenue de l'Entreprise MMF Inc. au montant de 4960\$ plus les taxes.

Adopté unanimement.

6.2 CONTRAT GROUPE GÉOS-ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 1

190516 *IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le mandat au Groupe GÉOS en fonction de la proposition obtenue no 190178-PH1 au coût de 1250 \$ plus les taxes dans le cadre d'une évaluation environnementale de site – Phase 1 pour le projet de la rue du Repos.

Adopté unanimement.

6.3 CONTRAT NETPLUS NETTOYAGE GARAGE MUNICIPAL

190517

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE le conseil confit le mandat de nettoyage du garage municipal à l'entreprise Netplus Inc. en fonction de la proposition reçue au coût de 12 400 \$ plus les taxes.

Adopté unanimement.

6.4 MANDAT DE RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DE LA RUE DU REPOS

190518

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le mandat de la réalisation des plans et devis afin de finaliser les infrastructures de la rue du Repos;

TABLEAU DES PROPOSITIONS OBTENUES

<i>Soumissionnaires:</i>	<i>Coûts incluant les taxes :</i>
WSP	10 336,25 \$
SNC- Lavalin	11 325,04 \$
APEX	14 946,75 \$
Tetra Tech	18 396,00 \$

QUE la firme WSP est retenue en fonction de la proposition no P19-11016-69 soit au coût de 10 336,25\$ incluant les taxes pour la réalisation des plans et devis et estimation des travaux pour la finalisation des infrastructures de la rue du Repos.

Adopté unanimement.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1 NCUBE ARCHITECTURE – MANDAT DE PRÉPARATION ET DE PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉFECTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL.

190519

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise un petit mandat à la firme NCube Architecture pour la préparation et la présentation du projet de réfection du Centre Socio-Culturel, et ce en fonction de la proposition reçue au montant approximatif de 1400\$ plus les taxes.

Adopté unanimement.

8. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers(ères) discutent de leurs dossiers respectifs à tour de rôle.

9. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT

9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 2^E MODIFICATION NO 2018-014, 151, PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure 2^e modification numéro 2018-014 relativement à l'immeuble du 151, Principale et qui fait suite aux résolutions 180910 et 190416.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée a pour but de permettre l'installation d'une toilette attenante au bâtiment principal, dans la marge de recul latérale (côté sud) et l'installation de clôtures du côté sud de la propriété.

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme recommande la demande de dérogation mineure et ce telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette dérogation mineure n'est pas susceptible de causer un préjudice au voisinage immédiat.

190520

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU d'autoriser cette demande de dérogation mineure 2^e modification 2018-014, 151, Principale afin d'autoriser l'ajout d'une toilette attenante au bâtiment principal qui empiète dans la marge latérale et qui serait localisée à 0,94 m de la limite du terrain (côté sud), et ce en fonction des plans et des couleurs soumis de même que l'ajout d'une clôture en cour latérale d'une hauteur de 1,52 m sur le côté sud soit du coin avant sud du bâtiment à la rue Principale et aussi l'ajout d'une clôture de 2 m de hauteur dans la cour latérale soit du coin arrière sud au coin avant sud du bâtiment principal. La hauteur de la clôture à installer (côté sud) pourrait être installée sur un muret de béton afin de permettre que le terrain puisse devenir de même hauteur que celui du voisin. Si tel est le cas, les hauteurs de clôture à ajouter seront les mêmes hauteurs que celles spécifiées ici haut, et ce en ne calculant pas la hauteur du muret de béton. Cette demande est acceptée en fonction des plans et couleurs déposés au service d'urbanisme, et de ce fait, rend conforme la condition de la présence de la toilette comme demandée dans la résolution 190416.

Adopté unanimement.

9.2 DEMANDE DE PIIA 2019-002, 15, 1^{ER} RANG EST

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2019-002 reçue, 15, 1^{er} Rang Est, qui doit être soumise à une approbation par le conseil municipal puisqu'un règlement sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale affecte ce secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'urbanisme soit d'accepter la demande afin d'autoriser le remplacement de la couverture actuelle par des bardeaux d'asphalte.

190521

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU d'autoriser la demande de PIIA 2019-002, 15, 1^{er} Rang Est, et ce telle que demandée au service d'urbanisme soit faire le remplacement de la couverture actuelle par des bardeaux d'asphalte noir.

Adopté unanimement.

9.3 DEMANDE DE PIIA 2019-003, 177, PRINCIPALE

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2019-003 reçue, 177, Principale, qui doit être soumise à une approbation par le conseil municipal puisqu'un règlement sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale affecte ce secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'urbanisme soit d'accepter la demande afin d'autoriser l'ajout d'un bâtiment secondaire de type cabanon.

190522

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU d'autoriser la demande de PIIA 2019-003, 177, Principale, et ce telle que demandée au service d'urbanisme soit d'ajouter un bâtiment secondaire de type cabanon de 8 X 16 pieds avec revêtement en déclin type « Canexel » de couleur noyer avec une toiture en bardeaux d'asphalte noir marbré et porte et fenêtres de couleur blanche.

Adopté unanimement.

9.4 DEMANDE DE PIIA 2019-004, 189, PRINCIPALE

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2019-004 reçue, 189, Principale, qui doit être soumise à une approbation par le conseil municipal puisqu'un règlement sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale affecte ce secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'urbanisme soit d'accepter la demande afin d'autoriser les travaux demandés pour la réparation de la maçonnerie et des joints de la fondation et la réfection des balcons.

190523

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU d'autoriser la demande de PIIA 2019-004, 189, Principale, et ce telle que demandée au service d'urbanisme soit pour la réparation de la maçonnerie et des joints de la fondation et la réfection des balcons.

Adopté unanimement.

9.5 DEMANDE DE PIIA 2019-005, 46, 1^{ER} RANG EST

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2019-005 reçue, 46, 1^{er} Rang Est, qui doit être soumise à une approbation par le conseil municipal puisqu'un règlement sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale affecte ce secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'urbanisme soit d'accepter la demande afin d'autoriser les travaux demandés soit l'installation des nouvelles enseignes BMR.

190524

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU d'autoriser la demande de PIIA 2019-005, 46, 1^{er} Rang Est, et ce telle que demandée au service d'urbanisme soit l'installation des nouvelles enseignes BMR.

Adopté unanimement.

9.6 DEMANDE DE PIIA 2019-006, 30, 1^{ER} RANG OUEST

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2019-006 reçue, 30, 1^{er} Rang Ouest, qui doit être soumise à une approbation par le conseil municipal puisqu'un règlement sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale affecte ce secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'urbanisme soit d'accepter la demande afin d'autoriser les travaux demandés pour le remplacement du revêtement extérieur de la résidence (blanc) et volet de fenêtres (orange brûlé), ajout d'une terrasse sur la cuisine d'été et réparation de la galerie arrière.

190525

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU d'autoriser la demande de PIIA 2019-006, 30, 1^{er} Rang Ouest et ce telle que demandée au service d'urbanisme soit pour le remplacement du revêtement extérieur de la résidence (blanc) et volet de fenêtres (orange brûlé), ajout d'une terrasse sur la cuisine d'été et réparation de la galerie arrière et ce telle que déposée au service d'urbanisme.

Adopté unanimement.

9.7 DEMANDE DE PIIA 2019-007, 169, PRINCIPALE

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2019-007 reçue, 169, Principale, qui doit être soumise à une approbation par le conseil municipal puisqu'un règlement sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale affecte ce secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'urbanisme soit d'accepter la demande afin d'autoriser le remplacement et/ou l'ajout des enseignes « Desjardins ».

190526

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU d'autoriser la demande de PIIA 2019-007, 169, Principale et ce telle que demandée au service d'urbanisme soit pour le remplacement et/ou l'ajout des enseignes « Desjardins » et ce telle que déposée au service d'urbanisme.

Adopté unanimement.

9.8 DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ – FERME JR DION INC.

ATTENDU que Ferme JR Dion Inc. souhaite acquérir une partie de la propriété de Ferme MIBRAS S.E.N.C.;

ATTENDU que par la même occasion Ferme Mibras S.E.N.C. désire céder le reste de sa propriété à Ferme Brasselin Inc., tout en conservant une superficie de 5000 m² de droit acquis, sur laquelle est érigée la résidence des sociétaires de Ferme Mibras S.E.N.C.;

ATTENDU que ces transactions permettraient à Ferme JR Dion Inc. et Ferme Brasselin Inc. de devenir propriétaires de superficies qu'elles exploitent déjà depuis 15 ans;

ATTENDU que cette demande n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU qu'une autorisation à cette demande serait favorable à la consolidation et au développement de Ferme JR Dion Inc. et Ferme Brasselin Inc. et permettra de maintenir les activités agricoles sur les lots visés;

ATTENDU que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

190527

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU d'appuyer la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par la ferme JR Dion Inc.

Adopté unanimement.

9.9 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-008, 39 RUE LECLERC

Le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure no 2019-008, 39, Leclerc soit à la séance du conseil du 4 juin 2019.

10. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRES

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Richard Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce mardi 7 mai 2019.

*Richard Tremblay, OMA;
Directeur général & secrétaire-trésorier*

11. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

190528

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21H45

Adopté unanimement

Je soussigné, mairesse de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

*Manon Goulet,
Mairesse*

*Richard Tremblay, OMA
Directeur général & secrétaire-trésorier*